

Assemblée Générale Mixte

28 septembre 2018
1^{ère} convocation





Avertissement



Cette présentation peut contenir des déclarations prospectives à l'égard de la situation financière, des résultats, des activités et de la stratégie d'Atari. Même si Atari estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations ne sont pas des garanties des performances futures.

Les résultats réels peuvent différer sensiblement des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont plusieurs sont hors du contrôle d'Atari, et notamment les risques décrits dans le Document de référence 2017-2018 du Groupe déposé par Atari auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 septembre 2018 sous le numéro D.18-0803 et qui est également disponible sur le site internet d'Atari www.atari-investisseurs.fr.

Les déclarations prospectives éventuelles sont formulées à la date de la présente réunion et Atari rejette toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autre.

Les opérations envisagées et présentées aux actionnaires devront faire l'objet d'un Prospectus visé par l'AMF.

Tout investissement en actions Atari, dont le cours de bourse est très volatile, comporte un risque important.



ATARI

CONSTITUTION DU BUREAU



28 sept.
2018



ATARI

ANNONCE DU QUORUM PROVISOIRE



28 sept.
2018



ATARI

RESULTATS 31 MARS 2018



28 sept.
2018



Événements importants de l'exercice



- **Poursuite du développement de RCT Touch** : près de 200.000 joueurs/jour.
- **Extension jusqu'en 2022 de la licence RollerCoaster Tycoon.**
- **Progression des activités traditionnelles de licence.**
- **Licence de marque au profit d'Infinity Networks Limited** : développement d'une plateforme de blockchain Atari.
- **Licence de jeux au profit de Bayside Games** : développement de jeux d'adresse en mode tournois et « player vs player »
- **Poursuite et déploiement des activités multimédia.**
- **Emission et remboursement anticipé d'Océanes 2017-2022** (2,6 M€).
- **Remboursement anticipé d'Océanes 2015-2020** (1,2 M€).



Evénements-clés depuis le 31/03/2018



- **Augmentation de capital d'un montant de 7,5 M€**
- **Lancement le 29 mai 2018 des précommandes de l'Atari VCS sur le site Indiegogo** : plus de 10.000 unités précommandées pour un montant de 3 M\$, avec une livraison prévue 2019.
- **Règlement du litige Raynal sur la franchise Alone in the Dark** : litige engagée depuis plus de 15 ans :
 - Paiement d'un montant de 358 K€
 - Remise de 39 250 actions Atari détenues en autocontrôle
 - Participation aux profits futurs de la licence



2013-2018 : Retournement effectué



(en millions d'euros)	31.03.2018	31.03.2017 Hors Alden	31.03.2017 Publié	31.03.2013
Chiffre d'affaires	18,0	15,4	15,4	1,2
Résultat opérationnel courant	2,3	1,9	1,9	0,6
Résultat opérationnel	2,5	1,4	8,5	(2,0)
Résultat net	2,3	0,5	7,7	(35,8)
Capitaux propres part Groupe	13,8	7,4	7,4	(34,9)
Trésorerie nette (Endettement net) globale	2,5	(0,9)	(0,9)	(31,4)

(Exercices clos le 31 mars)

De Mars 2013 à Mars 2018 :

➔ Chiffre d'affaires
de 1,2 M€ à 18,0 M€

➔ Capitaux propres
de -34,9 M€ à +13,8 M€

➔ Résultat net
de -35,8 M€ à +2,3 M€

➔ Trésorerie nette de
-31,4 M€ à +2,5 M€



Résultats au 31 mars 2018



(M€)	31.03.2018	31.03.2017 Hors Alden	31.03.2017 Publié
Chiffre d'affaires	18,0	15,4	15,4
Coût des ventes	(2,2)	(3,9)	(3,9)
MARGE BRUTE	15,8	11,5	11,5
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	87,9%	74,5%	74,5%
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	2,3	1,9	1,9
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	12,8%	12,0%	12,0%
RESULTAT OPERATIONNEL	2,5	1,4	8,5
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	14,1%	8,9%	55,1%
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	2,3	0,5	7,7



Chiffre d'affaires : 18,0 M€

- Un chiffre d'affaires en hausse
+ 23,6 % à taux de change constant
+ 16,6 % à taux de change courant



Résultat opérationnel : + 2,5 M€

- + 86 % hors prise en compte du profit
exceptionnel Alden de 7,1 M€



Résultat opérationnel courant : + 2,3 M€

- En croissance de + 24 %



Résultat consolidé net : + 2,3 M€

- Coût de l'endettement financier : - 0,2 M€
- Autres produits & charges financiers : - 0,1 M€



Résultats au 31 mars 2018



(M€)	31.03.2018	31.03.2017 Hors Alden	31.03.2017 Publié
Chiffre d'affaires	18,0	15,4	15,4
Coût des ventes	(2,2)	(3,9)	(3,9)
MARGE BRUTE	15,8	11,5	11,5
Frais de recherche et développement	(4,9)	(3,8)	(3,8)
Frais marketing et commerciaux	(4,5)	(2,0)	(2,0)
Frais généraux et administratifs	(3,8)	(4,1)	(4,1)
Autres produits et charges d'exploitation	(0,3)	0,3	0,3
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	2,3	1,9	1,9

Résultat opérationnel courant : + 2,3 M€, en augmentation de plus de 24 %

- **Frais de développement** : - 4,9 M€, compte tenu de la relance de la production
- **Frais marketing** : - 4,5 M€, en forte hausse du fait du marketing sur le jeu RCT Touch
- **Frais généraux** : - 3,8 M€ variation à la baisse non significative
- **Autres produits & charges d'exploitation** : -0,3 M€ dépréciations de créances et frais d'avocats afférents

(M€)	31.03.2018	31.03.2017 Hors Alden	31.03.2017 Publié
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	2,3	1,9	1,9
Coûts de restructuration	-	-	-
Autres produits et charges opérationnels	0,2	(0,5)	6,6
RESULTAT OPERATIONNEL	2,5	1,4	8,5
Coût de l'endettement financier	(0,2)	(0,8)	(0,8)
Autres produits et charges financiers	(0,1)	(0,0)	(0,0)
Impôt sur les bénéfices	-	(0,0)	(0,0)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	2,3	0,5	7,7
Résultat net des activités non poursuivies	0,0	-	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	2,3	0,5	7,7

Résultat net : + 2,3 M€, à comparer à +0,5 M€ au 31/03/2017 hors Alden

- **Autres produits & charges d'exploitation** : +0,2 M€ reprises de provisions pour risques devenues sans objet
- **Coût de l'endettement financier** : intérêts des Océanes en 2017/2018, intérêts Alden en 2016/2017
- **Autres produits et charges financières** : pertes de change

ACTIF (M€)	31.03.2018	31.03.2017
Immobilisations incorporelles	9,2	6,9
Immobilisations corporelles	0,0	0,0
Actifs financiers non courants	4,9	3,0
Impôts différés actifs	0,5	0,5
Actifs non courants	14,6	10,5
Stocks	0,2	-
Clients et comptes rattachés	3,9	7,3
Actifs d'impôts exigibles	0,0	-
Autres actifs courants	0,4	0,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,1	1,1
Actifs détenus en vue de la vente	-	0,4
Actifs courants	7,6	9,6
Total actif	22,2	20,0



Immobilisations incorporelles de 9,2 M€ :

- Accroissement des frais de R&D immobilisés (RCT, nouveaux jeux, activités shows TV)



Actifs financiers non courants : 4,9 M€

- Accroissement lié aux titres Bay Side Games et Infinity Networks Limited



Forte réduction du poste clients



Bilan au 31 mars 2018



PASSIF (M€)	31.03.2018	31.03.2017
Capital	2,4	2,3
Primes d'émission	11,6	7,5
Réserves consolidées	(2,5)	(10,1)
Résultat de l'exercice part Groupe	2,3	7,7
Capitaux propres Part du Groupe	13,8	7,4
Intérêts minoritaires	(0,0)	0,0
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	13,8	7,4
Provisions pour risques et charges non courantes	0,0	0,3
Dettes financières non courantes	0,6	2,0
Impôts différés passifs	-	-
Autres passifs non courants	-	0,0
Passifs non courants	0,7	2,3
Provisions pour risques et charges courantes	0,4	0,4
Dettes financières courantes	-	-
Dettes fournisseurs	5,4	6,3
Dettes d'impôts exigibles	-	0,0
Autres passifs courants	2,0	3,6
Passifs courants	7,8	10,3
Total passif	22,2	20,0

➔ **Capitaux propres positifs de 13,8 M€**

➔ **Trésorerie nette : +2,5 M€**
contre -0,9 M€ au 31/03/2017

➔ **Autres passifs courants : 2,0 M€**
dont 0,7 M€ de produits d'avance



Trésorerie nette globale



(M€)	31.03.2018	31.03.2017
OCEANEs 2003-2020	(0,6)	(0,6)
OCEANEs 2015-2020		(1,4)
Endettement financier brut	(0,6)	(2,0)
Trésorerie et équivalents trésorerie	3,1	1,1
Trésorerie nette (Endettement net)	2,5	(0,9)



Trésorerie nette : +2,5 M€ contre -0,9 M€ au 31/03/2017

➤ En France, environ 733 millions d'euros de déficits fiscaux reportables

- **Economie fiscale potentielle** : de l'ordre de **245 millions** d'euros, sous réserve des restrictions usuelles quant à leur utilisation
- **Economie fiscale potentielle par action** : environ **1,02 €** (Nombre d'actions au 31/03/2018 diminué des actions d'autocontrôle).

➤ Aux Etats-Unis, environ 600 millions de dollars de déficits fiscaux reportables

- **Economie fiscale potentielle** : **plus de 200 millions** de dollars US, sous réserve des restrictions usuelles quant à leur utilisation
- **Economie fiscale potentielle par action** : environ **0,84 \$** (Nombre d'actions au 31/03/2018 diminué des actions d'autocontrôle).



ATARI

STRATEGIE & PERSPECTIVES



28 sept.
2018

**Frédéric Chesnais P.D.G.**

- Premier actionnaire d'Atari
- DG Adjoint & DAF du groupe Atari de 2001-2004, PDG d'Atari Interactive jusqu'en 2007
- Expérience importante dans la production exécutive

**Philippe Mularski D.A.F.**

- Expert-Comptable et Commissaire aux comptes diplômé
- Ancien Directeur financier dans le Groupe Lagardère, ancien Directeur comptable dans le Groupe Sucres & Denrées
- Rejoint le Groupe Atari en 2014

**Todd Shallbetter C.O.O. Distribution**

- Forte connaissance des activités historiques du groupe Atari
- En charge de la distribution digitale.
- En charge du développement commercial

**Jean-Marcel Nicolai C.O.O. Games**

- Ancien responsable au niveau mondial des studios de développement de jeux Walt Disney
- Forte expertise sur toutes les plateformes
- Forte connaissance de la marque Atari (a travaillé chez Atari de 2000 à 2007)

**Michael Arzt C.O.O. Atari Connect**

- Ancien dirigeant des World Cyber Games de Samsung
- Grande expérience du monde de l'Entertainment
- En charge du développement de l'Atari VCS



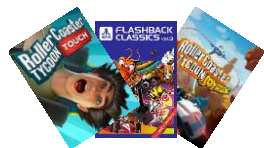
- La marque Atari signifie *Entertainment et Digital Technology*
- 4 directions opérationnelles structurées autour d'expertises fortes
 - **Atari Games**
Video games, Multimedia et Licensing
 - **Atari Casino**
Game like never before
 - **Atari VCS**
Reinventing the way you game again
 - **Atari Partners**
Investing in technology for the future

Exploitation directe ou par voie de licence

Complémentarité des audiences / Maximisation des efforts marketing



Réalisations 2018 / Objectifs 2019



Atari Games



Réalisations 2017/2018



Succès RCT Touch,
Atari Flashback

Lancement-test réussi de
Codebreaker en Europe

Objectifs 2018/2019



Nouveaux jeux de simulation,
partenariat Foodgod

Développements US



Atari Casino

Accord Bay Side Games

Atari Lotto,
Expansion géographique



Atari VCS

Lancement des
précommandes VCS

Circuits de distribution,
contenu en ligne



Atari Partners

Mise en place initiale, accord
avec Anthony di Lorio

Poursuite des développements
plateformes et applications



Une marque emblématique et forte



**BLADE
RUNNER
2049**

(Octobre 2017)



**READY
PLAYER
ONE**

(Mars 2018)





Offre de jeux - Saison 2018-2019



Le légendaire jeu de course d'arcade portée sur IOS et Android



L'époustouflant jeu de tir basé sur le célèbre jeu d'arcade classique Tempest. Développé pour Steam et PC



Construire et monter des montagnes russes époustouflantes pour la première fois sous PS4



L'expert en gastronomie Jonathan «foodgöd» Chaban introduit un nouveau contenu culinaire dans le célèbre parc à thème d'Atari. Développé pour IOS et Android



L'âge d'or du jeu vidéo dans une nouvelle collection des 50 plus grands succès de jeux Atari



L'âge d'or du jeu vidéo dans une nouvelle collection des 150 plus grands succès de jeux Atari développée spécialement pour la Nintendo switch



Offre de jeux - Saison 2018-2019



Le célèbre parc d'attractions débarque sur la Nintendo Switch



Le nouveau jeu de réflexion basé sur le titre emblématique d'Atari et mettant en vedette l'expert en gastronomie Jonathan «foodgød» Chaban
Développé pour IOS et Android



L'époustouflant jeu de tir basé sur le célèbre jeu d'arcade classique Tempest.
Développé pour Playstation



Construire et développer une ville par la création de moyens de transport pour passagers et fret



Construire sa société, gérer les ressources dans un jeu de simulation de survie.
Développé pour IOS et Android



Jeu d'exploration, de conquête de l'espace et gestion de base spatiale



ATARI

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Sur les comptes annuels et consolidés
2017/2018



28 sept.
2018



ATARI

PRESENTATION VIDEO



28 sept.
2018



ATARI

QUESTIONS & REPONSES



28 sept.
2018



ATARI

Proposition de résolutions par les actionnaires Modification des résolutions publiées au BALO

(Non applicable si aucune soumission ou modification)





ATARI

ANNONCE DU QUORUM DEFINITIF



28 sept.
2018



Ordre du jour (1/3)



- Rapports du Conseil d'Administration et de son Président
- Rapports des Commissaires aux comptes

A titre ordinaire

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018 et quitus aux membres du Conseil d'administration,
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2018,
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2018,
4. Renouvellement du mandat de Monsieur Alexandre Zyngier en qualité d'administrateur,
5. Fixation du montant des jetons de présence,
6. Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivant du Code de commerce,
7. Approbation des éléments de rémunération et des avantages versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 à Monsieur Frédéric Chesnais, Président Directeur Général,
8. Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général,
9. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions,



A titre extraordinaire

10. Autorisation à conférer au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par annulation d'actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat,
11. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou à des titres de créance de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
12. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou à des titres de créance de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public,
13. Délégation de compétence au Conseil d'administration aux fins d'augmenter le capital par émission de valeurs mobilières de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise,
14. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire lors de la réalisation d'une émission de valeurs mobilières visées aux résolutions 11, 12 et 13, dans la limite de 15 % de l'émission initiale,
15. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, en dehors d'une OPE,



Ordre du jour (3/3)



16. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, dans le cadre d'une OPE,
17. Autorisation au Conseil d'administration d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société,
18. Autorisation consentie au Conseil d'administration, en vue de fixer le prix d'émission des actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite annuelle de 10 % du capital,
19. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou à des titres de créance, dans la limite de 20 % du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre visée au paragraphe II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier,
20. Plafond global des délégations,
21. Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation serait admise,
22. Pouvoirs pour formalités.

[illegible]

Le formulaire de vote vous a été remis à
votre arrivée

- ☐ Pour voter « **Pour** » une résolution :
laissez la case correspondante vierge
- ☐ Pour voter « **Contre** » ou vous « **Abstenir** » :
noircissez la case correspondante

Le vote sera ouvert pendant 15 secondes
par résolution

Les résultats seront dépouillés et annoncés
à l'issue de l'Assemblée Générale



Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018 et quitus aux membres du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration, des rapports des Commissaires aux comptes, des comptes annuels de la Société, compte de résultat, bilan et annexe, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête le bénéfice net comptable de cet exercice à 1.436.841,87 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du même Code. L'Assemblée Générale donne, en conséquence, quitus aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion des affaires de la Société au cours dudit exercice.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2018

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2018.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, constate que les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2018 et approuvés par la présente Assemblée font ressortir un bénéfice de 1.436.841,87 euros décide, sur proposition du Conseil d'administration :

- *d'affecter ledit bénéfice en report à nouveau qui passe ainsi de -12.370.933,96 euros à -10.934.092,09 euros ;*
- *d'affecter le report à nouveau débiteur de 10.934.092,09 euros sur la prime d'émission qui est ainsi ramenée d'un montant de 11.575.949,29 à 641.857,20 euros.*

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.

Renouvellement du mandat de Monsieur Alexandre Zyngier en qualité d'administrateur.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Alexandre Zyngier expire à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2021.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



Résolution 5 – A titre ordinaire



Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide d'attribuer une enveloppe globale de 100.000 euros net de jetons de présence aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 mars 2018, à répartir par le Conseil d'administration entre ses membres.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



Résolution 6 – A titre ordinaire



Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivant du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions et engagements qui y sont mentionnés et les conclusions dudit rapport.

➤ **Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.**

Approbation des éléments de la rémunération et des avantages versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 à Monsieur Frédéric Chesnais, Président Directeur Général

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve, en application des dispositions de l'article L.225-100, II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Frédéric Chesnais, en raison de son mandat de Président Directeur Général, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018, tels que présentés dans le document de référence de la Société et rappelés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration visé à l'article L 225-37 du Code de commerce.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 225-37-2 (alinéa 1) du Code de commerce, et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration prévu à l'article L 225-37 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution de l'ensemble des éléments, fixes, variables et exceptionnels, composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures attribuables au Président-Directeur Général de la Société pour l'exercice qui se clôturera le 30 mars 2019, qui ont été fixés par le Conseil d'administration de la Société sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, tels que présentés dans le document de référence de la Société et rappelés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.

Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, du règlement européen (UE) n° 596/2014 de la Commission du 16 avril 2014 et du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, à opérer en bourse sur les actions de la Société.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

La présente autorisation est donnée pour une période maximum de 18 mois.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.

Autorisation à conférer au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par annulation d'actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat

Présentation :

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de tout ou partie des actions détenues par la Société, dans le cadre de la mise en œuvre de programmes de rachat et dans une limite de 10% par période de 24 mois.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 18 mois.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



Résolution 11 – *A titre extraordinaire*



Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou à des titres de créance de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

Présentation :

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par l'émission d'actions ordinaires de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société. Les actionnaires notamment auront ainsi, proportionnellement au nombre de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible, et, si le Conseil le décide, à titre réductible, aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de cette résolution..

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, au capital ou à des titres de créance de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public

Présentation :

Nous vous proposons d'adopter la résolution suivante, technique, et nécessaire à la stratégie financière de la Société pour procéder à des opérations sur le capital dans des courts délais

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.

Délégation de compétence au Conseil d'administration aux fins d'augmenter le capital par émission de valeurs mobilières de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise

Présentation :

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration à augmenter le capital social dans le cadre des dispositions du Code de commerce (articles L.225-129-2, L.225-129-6, L.228-92 et suivants) et du code du travail (article L.3332-1 et suivants) relatives aux émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société réservée aux salariés et anciens salariés encore présents dans la Société adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce. L'utilisation de cette résolution donne bien lieu à rapport complémentaire.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.

Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire lors de la réalisation d'une émission de valeurs mobilières visées aux résolutions 11,12 et 13, dans la limite de 15 % de l'émission initiale

Présentation :

Le Conseil d'administration demande à votre Assemblée Générale de lui déléguer la possibilité d'augmenter, en cas de demande excédentaire, le nombre d'actions ou de valeurs à émettre en cas d'augmentation de capital de la Société visés aux résolutions 11, 12 et 13, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission (soit à ce jour, dans les trente jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15% de l'émission initiale) et dans les limites des positions et recommandations de l'AMF et ce, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, en dehors d'une OPE.

Présentation :

Nous vous proposons d'adopter la résolution suivante, technique, et nécessaire à la stratégie financière de la Société pour procéder à des opérations de croissance externe dans des délais courts.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



Résolution 16 – *A titre extraordinaire*



Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, dans le cadre d'une OPE

Présentation :

Nous vous proposons d'adopter la résolution suivante, technique, et nécessaire à la stratégie financière de la Société pour procéder à des opérations de croissance externe dans des délais courts.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.

Autorisation au Conseil d'Administration d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société

Présentation :

Les bénéficiaires devront être les membres du personnel ou mandataires sociaux (au sens de l'article L. 225-185 alinéa 4 du Code de commerce) de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce. Les options pourront être consenties par le Conseil d'administration à tout ou partie de ces personnes.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 38 mois.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



Résolution 18 – *A titre extraordinaire*



Autorisation consentie au Conseil d'administration, en vue de fixer le prix d'émission des actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite annuelle de 10 % du capital

Présentation :

Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale cette résolution technique.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou à des titres de créance, dans la limite de 20% du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre visée au paragraphe II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier

Présentation :

Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale cette résolution technique.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.

Plafond global des délégations

Présentation :

Fixation du plafond global des augmentations de capital immédiat ou à terme et autres valeurs mobilières représentatives de titres de créance qui pourraient résulter de l'ensemble des délégations et autorisations données au Conseil d'administration par la présente Assemblée à un montant nominal global de cinquante millions d'euros (50M€), étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles, les droits des titulaires de valeurs mobilières et autres droits donnant accès au capital.

➤ Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.



Résolution 21 – *A titre extraordinaire*



Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation serait admise

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois.

➤ **Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.**



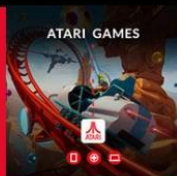
Résolution 22 – *A titre extraordinaire*



Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale confie tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur pour ce qui est de toutes résolutions adoptées par la présente Assemblée Générale.

➤ **Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter cette résolution.**



Merci pour votre présence

www.atari.com

